



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE ET ELECTIVE
DU 23 OCTOBRE 2022**

Réunie

Au Centre National d'Entrainement

**200 rue Hélène BOUCHER
ZAC Jean Mermoz
34170 CASTELNAU LE LEZ**

REPRESENTANTS DES CLUBS PRÉSENTS

ARIEGE : BARAT/CADENAT/SOURNET

AUDE : AODIA/GAUCHER/TRIAY/RAYNAUD

AVEYRON : ALBOUY/BLAISE/CAMBOULIVES/GRACIA

GARD : GOUTTENOIRE/AGUSSOL/ADOLPHE/DENANTE

GERS : LEZE

HAUTE GARONNE : BENSADALLAH/GOUDENOUE/ GRACIA/HARRAT/MOUROT/
CRAYSSAC

HERAULT: BERGE/CHARRIER/DEBACK/MALARET/FUENTES

LOT : DELPEYROUX/LLAVES/VILCHEZ

LOZERE : CAVALERIE/GUESPIN

PYRENEES (HAUTES) : DELPRAT/DESCONNET/LACOMBE

PYRENEES ORIENTALES : BELGHERBI/MINGUEZ/TIBIAC

TARN: CAUQUIL/SPANG

TARN ET GARONNE : FAU/BOSREDON/WURMSER

Ouverture de la séance : 12h15

1. ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA FFK

Francis DIDIER, Président de la Fédération Française de Karaté et des Disciplines Associées, introduit la réunion de l'Assemblée Générale électorale et extraordinaire pour accueillir et souhaiter la bienvenue aux représentants des clubs de l'Occitanie présents.

Mario GRUMIC, Responsable Juridique au sein de la FFK, rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Dans un premier temps, l'élection du président de la ligue régionale Occitanie ;
- Dans un second temps, l'adoption des statuts et du règlement intérieur.

Les membres du Comité Directeur se sont réunis le 11 septembre 2022 et ont choisi de nommer Monsieur Pierre DELPEYROUX au poste de président de la ligue régionale Occitanie suite à la démission de Robert DEBACK.

Les représentants des clubs présents ce jour, doivent valider ce choix.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE OCCITANIE DE KARATÉ

Les 44 représentants des clubs présents sont invités à voter à bulletin secret, comme prévu par les statuts.

Madame Carole RAYNAUD et Monsieur Jean-Louis CADENAT procèdent au dépouillement des votes.

Résultat du scrutin : POUR : 75.98% soit 11081 voix - CONTRE : 24.02% soit 3504 voix - ABSTENTION : 4.82% soit 739 voix.

Monsieur Pierre DELPEYROUX est élu président de la ligue Occitanie de Karaté et des Disciplines Associées.

3. ADOPTION DES STATUTS-TYPES ET DU REGLEMENT INTERIEUR-TYPE

Le conseil d'administration de la fédération a voté, le 3 juin 2022, de nouveaux textes comportant des modifications importantes quant au fonctionnement des organes déconcentrés. Les membres des représentants présents à l'Assemblée Générale doivent adopter ces nouveaux statuts et règlements, par un vote à mains levées.

Les principales modifications qui résultent de cette réforme sont :

- Article 3 des statuts : Désormais, les assemblées générales ordinaire, extraordinaires et électives sont composées des représentants des clubs membres de la Ligue, à raison d'un représentant par club ;
- Article 4-1 des statuts : le comité directeur garantis aux femmes un nombre de postes établi en proportion du nombre de licenciées (et non plus uniquement les femmes âgées de 18 ans ou plus). Puis, à compter du premier renouvellement complet du comité directeur postérieur au 1er janvier 2028, une stricte parité sera mise en place obligatoirement ;
- Article 5 des statuts : les membres du comité directeur de la Ligue Régionale sont désormais élus au scrutin secret à un tour par l'assemblée générale, pour une durée de quatre ans ;
- Article 8 des statuts : le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président est désormais limité, et ne peut excéder le nombre de trois.
- Article 11 ter des statuts : les Ligues Régionales doivent désormais mettre en place, en leur sein, une commission féminine, dont les attributions sont détaillées dans cet article.

Les statuts ont été votés à l'unanimité.

Monsieur Pierre DELPEYROUX prend la parole pour remercier les présents et les informe que l'élection du Trésorier de la ligue régionale se déroulera dans un délais de 15 jours.

En l'absence de questions diverses, l'Assemblée Générale extraordinaire et élective est clôturée à 13h.

Le président

Pierre DELPEYROUX



La secrétaire générale

Corinne GOUTTENOIRE

